



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## Communiqué de presse commun

# Rencontre du Conseil d'Etat et du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds

— La chancellerie d'Etat communique:

Le Conseil d'Etat a reçu lundi 3 septembre 2007 en fin de journée au Château de Neuchâtel le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds, emmené par son président M. Laurent Kurth. Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre des rencontres annuelles entre le Conseil d'Etat et les exécutifs des Villes, avait pour objet d'examiner les principales questions d'actualité concernant les deux autorités. Il a ainsi notamment été question des collaborations entre l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds, de l'avenir du MIH et de la candidature des Montagnes à l'Unesco, et des voies de communication.

### **Nouveaux projets de collaboration entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'Etat**

Concernant les projets à mener en collaboration entre l'Etat et La Ville de La Chaux-de-Fonds, les deux autorités se sont entendues sur la nécessité d'un suivi politique régulier et de quelques ajustements à apporter aux dossiers en cours. Elles sont également tombées d'accord pour relever l'importance de voir les choses prioritairement en terme d'efficacité des prestations publiques et de mettre en place une gestion agglomérative de ces dernières.

Les deux Conseils ont convenu de reprendre l'examen des nouvelles collaborations envisageables sur la base des travaux entamés il y a un an et stoppés au profit de la mise en œuvre des projets SIRUN (services industriels), et SIEN (services informatiques) et en raison des questions soulevées par le dossier des HES. A ce sujet, le Conseil d'Etat a soumis ce printemps aux autorités communales chaux-de-fonnières un document sur lequel il a listé plusieurs secteurs ciblés où une collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds peut être envisagée.

Le Conseil communal a souhaité voir aboutir les projets prévoyant un rôle accru pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et le gouvernement a tenu à préciser à ce sujet que sa volonté d'aller de l'avant n'est pas dictée par celle de la centralisation ; bien au contraire, plusieurs réflexions sont actuellement menées sur l'autonomisation de certaines tâches.

### **Patrimoine et infrastructure : états et projets**

— Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a transmis son inquiétude concernant l'avenir du MIH, relevant qu'il ne peut plus porter à lui seul ce musée. Il a insisté sur le

2.  
rayonnement national et international du MIH et a vivement souhaité que le Canton entre en matière pour lui reconnaître un statut particulier.

Le Conseil d'Etat a souhaité que le rôle du MIH soit discuté dans le contexte plus général des autres musées du canton. Il établira à l'attention des autorités une liste de critères à respecter pour prétendre à une reconnaissance cantonale.

La candidature des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle à l'Unesco a également été abordée du point de vue de l'engagement du Canton dans ce projet, en référence aux pratiques en vigueur dans les autres cantons concernés. Le Conseil communal a informé que la candidature des deux villes sera en principe déposée par la Confédération auprès de l'Unesco le 21 décembre 2007 et que la décision de l'Unesco est attendue au plus tôt pour juin 2009 après le travail d'un groupe d'experts sur place.

Le gouvernement a rappelé que deux de ses membres - la cheffe du DECS et le chef du DEC - ont répondu favorablement à la sollicitation des autorités des deux Villes du Haut et font partie du comité de pilotage oeuvrant notamment sur les enjeux politiques, économiques et culturels. Différents services de l'Etat y sont également impliqués sur le plan opérationnel, dont notamment le conservateur cantonal des monuments et des sites. Le Conseil d'Etat a encore précisé que ce projet sera intégré dans le cadre d'un projet plus global sur le développement du tourisme dans le canton.

Le gouvernement a en outre demandé aux autorités communales d'établir un calendrier détaillé et de chiffrer le coût de la procédure.

### **Voies de communication**

Dans la perspective de l'ouverture du tronçon de la H20 entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds s'est dit préoccupé par l'évolution prévisible de la situation dans l'une des zones les plus denses de la Ville en terme d'habitat et d'activités industrielles. Il a insisté sur la nécessité d'entreprendre sans délai les études concernant le contournement routier de la Ville et le développement du rail entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle (et plus généralement entre Bienne, La Chaux-de-Fonds et Besançon).

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des autorités communales et a rappelé sa volonté d'obtenir une reconnaissance de la Confédération pour la H20 au plan national. Le gouvernement a précisé que l'approche qui sera faite dans le cadre de l'étude ne tiendra pas seulement compte du tunnel, une des solutions pouvant aussi être une amélioration de l'offre en transports publics.

Si le Conseil communal est favorable à prioriser les transports publics, il souhaite vivement qu'une solution soit trouvée pour sortir le trafic de la ville.

Neuchâtel, le 10 septembre 2007